



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> -		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		M. Nicolas WEBER, Adjoint
		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL                    ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
M. Laurent FARON                        ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG  
M. Alain VON WIEDNER                ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER  
Mme Nathalie DISCHLER                ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERSHASLACH

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-26-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – LIAISONS CYCLABLES – PISTE CYCLABLE A DUPPIGHEIM ENTRE LA RUE DE LA RIVIERE ET LE CHEMIN DU HOHBERG : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE DANS LE CADRE DU FONDS ATTRACTIVITE ALSACE DU TERRITOIRE OUEST**

N° 26-26

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 24-109 du 19 décembre 2024, adoptant la consistance technique du projet de réalisation de la liaison cyclable Rue de la Rivière - Chemin de Hohberg à DUPPIGHEIM, en sollicitant en substance les concours financiers :

- l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- la Collectivité Européenne d'Alsace,
- la Région Grand Est.

**CONSIDERANT**, en ce qui concerne l'aide de la Collectivité Européenne d'Alsace, que le projet est susceptible d'être financé, moyennant la conclusion d'une convention partenariale dans le cadre du fonds attractivité Alsace du territoire Ouest, entre la Collectivité Européenne d'Alsace, la Communauté de Communes et la Commune de DUPPIGHEIM ;

**VU** ainsi le projet de convention en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 5 mars 2025 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président de la séance ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
entérine**

la convention partenariale dans le cadre du fonds attractivité Alsace du territoire Ouest pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre la rue de la Rivière au Chemin du Hohberg à DUPPIGHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260305-DE-26-26-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026